

République Française
Arrondissement d'Arras
Département du Pas-de-Calais
Canton d'Avesnes-le-Comte
Communauté de Communes du Sud-Artois

Commune de Foncquevillers

Compte rendu de séance

Séance du 8 Septembre 2020

L'an deux mil vingt, le huit Septembre à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la Mairie sous la présidence de Monsieur LAGNIEZ Christophe, Maire.

Etaient présents : M. LAGNIEZ Christophe, Maire, Mmes : DEQUEANT Marine, DERVILLERS Evelyne, MM : BLONDIAUX Frédéric, CARRE Philippe, DELADERIERE Jean-Michel, DEMAILLY Anthony, GONS Gaylord, MOITREL Antoine, SOYEZ Guillaume.

Etait absente excusée : Mme BALAVOINE Christelle qui a donné procuration à Mme DERVILLERS Evelyne.

Nombres de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- * Présents : 10

Date de la convocation : 03/09/2020 -

Date d'affichage : 03/09/2020

Est nommée Secrétaire de Séance : Mme PRUVOST Florence.

Après avoir fait l'appel des membres du Conseil Municipal, Monsieur le Maire constate l'absence de Madame BALAVOINE Christelle qui a donné procuration à Madame DERVILLERS Evelyne. Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h44.

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble des conseillers que la séance est enregistrée.

1/ Approbation du Compte-Rendu en date du 23 juillet 2020 :

Lecture du compte-rendu est faite par Monsieur Deladerière.

Au point 9 en questions diverses, il faut inscrire un diagnostic de compatibilité et non de comptabilité.

Au point 1 en questions diverses, il faut ajouter le mercredi après-midi, les semaines impaires.

Remarques enregistrées et compte rendu modifié.

Vote POUR à l'unanimité.

2/ Délibération CCSA - Modification statutaire - Bureau élargi :

Consulter et associer les Maires aux décisions prises, renforcer les responsabilités accordées aux communes et à leurs élus.

Réunion avec les Maires en dehors des assemblées.

Vote POUR à l'unanimité.

3/ Délibération Agents Techniques Territoriaux :

* Monsieur PRUVOST - passage de 37h hebdomadaire au lieu de 35h.

Un pointage par semaine est effectué, un compteur d'heures est mis en place pour équilibrer les heures sur l'année.

13h supplémentaires ont été payées en août.

Vote POUR à l'unanimité.

* Madame CORROYER - qui faisait déjà l'entretien des locaux de la Commune avant la création du syndicat SIFG2HP. Elle est reprise en tant qu'Agent Technique pour l'entretien des locaux communaux, l'agence postale, le secrétariat, la salle de réunions, la bibliothèque ainsi que la salle des fêtes . Elle sera indemnisée à hauteur d'1h30 hebdomadaire à IB 366 - IM 339.

Vote POUR à l'unanimité.

Madame LESOT ne sera donc plus rémunérée en heure complémentaire pour le nettoyage de l'agence postale.

4/ Centre de métanisation de Saint-Laurent :

Valorisation des déchets, production d'électricité, de gaz, de carburant et d'engrais verts.

Vote CONTRE 0 - ABSTENTION 5 - POUR 6

5/ CCID - Renouvellement de la commission -

Nomination de 24 personnes :

Anthony DEMAILLY - Guillaume SOYEZ - Jean-Michel DELADERIERE - Frédéric BLONDIAUX - Philippe CARRE - Antoine MOITREL - Gaylord GONS - Christelle BALAVOINE - Marine DEQUEANT - Evelyne DERVILLERS- Christine DEMAILLY - Frédéric BRAY - Maurice CANLER - Olivier COLSON - Jean-Paul PEROT - Guillaume DEMELIN - Denis PAYEN - Christophe MULLIE - Freddy PLUQUET - Alain DEBUIRE - Mickaël ANDRIEU - Xavier MARTIN - Elise DILLY - Sylvain PRUVOST -

Vote POUR à l'unanimité.

6/ Travaux 2020 -

La commission de travaux s'est réunie le 29 août - Présents à la réunion : MM LAGNIEZ, SOYEZ, DEMAILLY et MOITREL.

Monsieur SOYEZ donne lecture au conseil du compte-rendu -

1. L'achat d'un défibrillateur pour un montant de 2 000 € - Subvention FARDA à hauteur de 50 %.

2. DECI - 1ère phase du projet validée en 2019 - 2 points d'eau : 1 rue de Gommecourt et 1 rue de la Haye.

Coût 30 000 € - Subvention FARDA validée pour 12 000 € - Subvention DETR refusée - Fonds de concours, pas de réponse pour le moment.

La présentation du projet a été faite par le SDIS - 5 points d'eau sont non conforme - 2 zones sont non protégées -

Point A - Chemin de Bienvillers avec un point d'aspiration - coût 10 000 €.

Point B - Poteau Incendie d'Aspiration chez Monsieur DEBUIRE - coût 17 500 € - à la charge de Monsieur DEBUIRE.

Non obligatoire - Non nécessaire.

Point C - Au niveau de l'Eglise avec 2 poteaux incendie - Revoir avec le SDIS si cela est nécessaire - Attention à la galerie à côté de l'Eglise - Plutôt une cuve enterrée devant chez Monsieur Demailly.

La priorité du Conseil est que toute la population soit protégée.

Point D - Point d'Eau de 45 m3 rue de Gommecourt - Coût 17 000 € - inscrit dans la 1ère phase - Indispensable.

Point E - Mise aux normes - Règlementation.

Point F - Non protégé - Inscrit dans la 1ère phase - Coût 13 000 € - FARDA de 40 %.
Ferme de la Haye et Ferme de la Brayelle - il s'agit d'une mise aux normes.
Validation du schéma incendie effectuée.
Relance DETR sur 1 mois - Réponse en fin d'année - Voir le fonds de concours.

DECI - COÛT TOTAL 57 000 € - Subventions FARDA 40% - DETR 25% - Fonds de concours 10 % - Reste à charge pour la Commune : 7 500 €.

Revoir le projet avec des cuves enterrées, plus esthétiques et poteaux d'aspiration.

Les poches sont moins chères mais pérennes, garanties pour 10 ans.

Vote POUR à l'unanimité.

3. Sécurisation du village avec ralentissement des véhicules.

SIGNAULT GIROD avait présenté un devis de 39 000 € qui a été validé et signé par l'ancien mandat mais sans accord de subvention.

Seul le Fonds de concours a été acté pour un montant de 3 600 €.

Le nouveau devis s'élève à 17 000 € avec une nouvelle présentation.

Des arrêtés pour le changement de panneaux : Priorité à droite - Passage piéton et panneaux bleus - Bande rouge à chaque entrée du village (le demander à chaque fois que le Département refait la route) -

Subvention FARDA 40% - Amendes de police .

Avant le 15 septembre >> envoyer une lettre d'intention.

Avant le 15 Octobre >> Délibération et demande subvention avec dossier finalisé.

Vote POUR à l'unanimité.

7/ Compte Rendu dossier souterrain Eglise.

Etude avec le plan de 1836 - Carte Napoléonienne -

Lecture de la délibération de juillet 1944.

Demander une étude de sol >> Situation de catastrophe naturelle - Prise en charge par l'assurance de la Commune, GROUPAMA -

Répertorier tous les souterrains avec les témoignages des habitants.

Contact établi avec la Préfecture >> Dossier à suivre.

8/ Compte Rendu réunion sur l'érosion du 25 août >> Monsieur Carré expose au Conseil l'état des lieux effectué avec Monsieur Fontaine de la CCSA >> A été examiné l'évacuation des eaux rue Haute - les fossés de la rue Bacon et la rue d'Hébuterne - la chambre d'évacuation rue de Gommecourt - Effectuer régulièrement le curage des fossés, de la chambre et des bouches d'égouts - Travail en charge qui provoque un frein hydraulique par rapport au flux - Un relevé topographique a été effectué par la CCSA - Voir PC de Monsieur Dervaux pour l'évacuation des eaux à la parcelle -

9/ Fête communale des 12, 13 et 14 septembre -

Présentation par Monsieur Demailly >> Protocole sanitaire pour la brocante, le comité des fêtes et La Brasserie d'Art.

Envoi arrêté au Conseil départemental pour validation >> Monsieur François-Xavier COIN.

10/ Accidents de service Madame Pruvost.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les faits et présente les rapports. En se basant sur les rapports des deux accidents de service, Monsieur le Maire prend la décision de rédiger les 2 arrêtés avec reconnaissance des accidents de service.

11/ Questions diverses :

1. Subvention La Brasserie >> Une subvention de 800 € lui a été attribuée et sera revue à la hausse ou à la baisse suivant les circonstances et les actions engagées.

2. Porte d'entrée de la Mairie >> Le seuil est à sécuriser - Les personnes allant à l'agence postale sortent par cette porte.

3. Monsieur le Maire a pris une assurance juridique en plus de celle de la Commune à titre personnel pour tout le conseil.

4. Remerciement à Madame Dervillers pour son implication dans les Restos du Coeur >> Elle mène Monsieur Vasseur toutes les deux semaines à Bucquoy. Voir pour Monsieur Darré.

5. Monsieur le Maire a demandé une estimation du logement école, 6 rue Verte à Maître Virgata >>Montant - Destination du bien - Nombre d'habitants.

6. Organigramme pour la salle des fêtes - >> Monsieur le Maire a demandé un devis.

7. L'entretien du chauffage sera fait par Monsieur Baillet >> Révision et réglage.

8. Monsieur le Maire a pris contact pour l'achat possible du local DDE sis Petite rue de Saily >> passe en commission pour octroi.

9. Le taille-haie a été réceptionné et payé.

10. Les documents pour la ducasse vont être distribués jeudi 10 au matin par Mesdames Dervillers et Dequéant.

11. Monsieur le Maire a rencontré Monsieur Verstraete de GROUPAMA le 7 septembre >> Revu le dossier sinistre du terrain de foot et le reste à payer perdu >> Pour le moment le dossier est fermé >> Monsieur le Maire va promouvoir pour la réouverture du dossier afin de percevoir la somme perdue en 2021.

12. SIFG2HP >> Délocalisation du bureau à Hébuterne avec permanences, boîte mail, boîte à lettres, numéro de téléphone, etc...

13. Monsieur le Maire va demander rendez-vous à Monsieur Carpentier, Maître d'Oeuvre, pour faire le point avec lui sur les travaux afin de reverser la retenue de garanties aux entreprises.

14. L'achat d'un défibrillateur >> Monsieur Soyez se renseigne pour une formation à l'utilisation de l'appareil - L'installation est prise en charge par Monsieur le Maire et Monsieur Moitrel.

15. Monsieur le Maire a prévu une permanence le samedi matin de 10h à 12h - Celle-ci se fera sans secrétaire. La Commune de Saily-au-Bois ayant refusé de rendre disponible Madame Pruvost dans ce créneau.

16. Monsieur le Maire a signé une convention pour l'utilisation de la salle avec l'association 3 A pour des séances de sport le vendredi de 18h30 à 19h30.

17. Réunion du SIFG2HP le 11 septembre à 19h à Hébuterne avec tous les délégués >> Monsieur Deladerrière et Madame Balavoine y sont conviés.

18. Réunion SDIS le 11 septembre à 18h à Bucquoy >> Monsieur Soyez y participera.

19. Le Comité des Fêtes organise une réunion d'organisation le mercredi 9 septembre à 19h à la salle des fêtes pour la répartition des tâches.

20. La Société de Chasse se réunit à la Mairie le vendredi 11 septembre à 18h >> Monsieur le Maire sera présent.

21. La CCSA programme une réunion communautaire le lundi 14 septembre à 18h30 à Bapaume.

22. Colis des aînés >> Voir la liste des personnes de plus de 65 ans - Madame Dequéant prend en charge l'organisation - La distribution aura lieu le samedi 19 décembre - Cette année, une liste d'articles à cocher sera distribuée aux bénéficiaires afin qu'ils fassent part de leurs préférences.

Une réunion avec la commission communication est à prévoir.

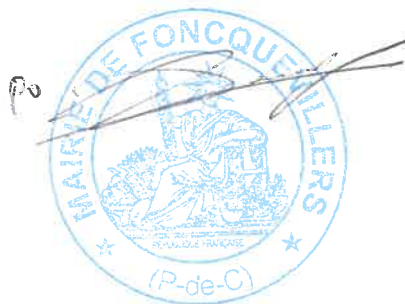
Le prochaine réunion du conseil sera le mardi 6 octobre à 19h30.

Monsieur le Maire clôt la séance à 00h30.

Fait en mairie, le 08/09/2020

Le Maire,

Christophe LAGNIEZ



Sommaire des délibérations prises au cours de la séance

Modification Statutaire Bureau élargi à la Conférence des Maires - réf : 20200908_20

La séance ouverte, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les dispositions de l'article L 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales qui fixent les conditions de modification des statuts d'une Intercommunalité.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du Conseil Communautaire 2020-083 du 10 juillet 2020 qui a approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés la modification des statuts de l'intercommunalité en décidant d'élargir le bureau de l'intercommunalité à la conférence des maires permettant la représentation de chaque commune.

Monsieur le Maire soumet à l'avis du Conseil Municipal cette modification statutaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver la modification des statuts de l'intercommunalité du Sud-Artois ;
- d'approuver l'élargissement du bureau communautaire à la conférence des maires permettant à chaque commune d'être représentée dans cette instance.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

- Modification du temps de travail hebdomadaire de l'Adjoint Technique Territorial - réf : 20200908_21

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97 ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération n°2016/02/10 en date du 29 février 2016 créant l'emploi d'Adjoint Technique Territorial, à une durée hebdomadaire de 35 heures ;

Vu le tableau des emplois,

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail de l'Adjoint Technique Territorial permanent à temps complet afin de faire face à la charge de travail (espaces verts, chemins de randonnée, taille, nettoyage des fils d'eau, etc.) qui conduit à la modification du temps de travail.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1er : la suppression, à compter du 1er septembre 2020, d'un emploi permanent à temps complet (35 heures hebdomadaire) de l'Adjoint Technique Territorial.

Article 2 : la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps complet (37 heures hebdomadaire) de l'Adjoint Technique Territorial.

PRECISE

- que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Monsieur le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

**- PORTANT CREATION D'UN POSTE PERMANENT - Adjoint Technique Territorial Intercommunal -
réf : 20200908_22**

Le Conseil Municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale,
Vu le budget de la collectivité,
Vu le tableau des effectifs existant,

CONSIDERANT, qu'il convient de créer un emploi permanent pour satisfaire au besoin de l'entretien des locaux nouvellement rénovés, l'agence postale communale, la bibliothèque municipale, le secrétariat, le bureau du Maire, la salle de réunions ouverte aux associations et la salle des fêtes, que celui-ci peut être assuré par un Adjoint Technique Territorial Intercommunal.

CONSIDERANT que l'agent a travaillé pour la Commune de Foncquevillers en tant que contractuelle du 1er août 2002 au 30 septembre 2004,

CONSIDERANT que le syndicat à vocation scolaire SIFG2HP a recruté l'agent le 1er octobre 2004 en tant que contractuelle,

CONSIDERANT que l'agent a été titularisé dans le grade d'Adjoint des Services Techniques à temps non complet le 1er août 2007 à raison de 29 heures hebdomadaire,

CONSIDERANT que l'agent a donné toute satisfaction, eu égard à son travail et à son aptitude à l'emploi d'Adjoint Technique Territorial,

DECIDE, après en avoir délibéré,

Article 1 : création et définition de la nature du poste.

Il est créé un poste d'Adjoint Technique Territorial, à compter du 1er septembre 2020, dans le cadre d'emploi d'Adjoint Technique Territorial, pour l'entretien des bâtiments communaux.

Article 2 : temps de travail.

L'emploi créé est à temps non complet pour une durée de 1,50/35ème.

Article 3 : crédits.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Article 4 : tableau des effectifs.

Le tableau des effectifs de la collectivité est modifié en ce sens.

Article 5 : exécution.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents et représentés.

Monsieur le Maire est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

**- Composition de la Commission Communale des Impôts Directs -
réf : 20200908_23**

EXPOSE

L'article L 1650 du Code Général des Impôts (C.G.I.) prévoit que dans chaque commune il est institué une Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.) composée du Maire ou de l'adjoint délégué, Président de la Commission et pour les communes de moins de 2 000 habitants, de six commissaires titulaires et six commissaires suppléants.

Ces six commissaires titulaires ainsi que les six commissaires suppléants sont désignés par le Directeur des Finances Publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un état membre de l'Union

Européenne, être âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la Commune.

A la suite du renouvellement des Conseils Municipaux et d'un courrier de la Direction Générale des Finances Publiques, il appartient au Conseil Municipal de proposer des personnes pour siéger à la Commission Communale des Impôts Directs.

DECISION

Le Conseil Municipal propose, pour siéger à la Commission Communale des Impôts Directs en qualité de commissaires :

M. DEMAILLY Anthony, M. SOYEZ Guillaume, M. DELADERIERE Jean-Michel, M. BLONDIAUX Frédéric, M. MOITREL Antoine, M. CARRE Philippe, Mme DEQUEANT Marine, Mme BALAVOINE Christelle, M. GONS Gaylord, Mme ROOSE DERVILLERS Evelyne, Mme DEMAILLY Christine, M. BRAY Frédéric, M. CANLER Maurice, M. COLSON Olivier, M. PEROT Jean-Paul, M. DEMELIN Guillaume, M. PAYEN Denis, M. MULLIE Christophe, M. PLUQUET Freddy, M. DEBUIRE Alain, M. ANDRIEU Mickaël, M. MARTIN Xavier, Mme DILLY Elise, M. PRUVOST Sylvain.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

- Avis de consultation du public - Enregistrement en vue d'exploiter un technocentre régional de la méthanisation - SAS EURAMETHA - Commune de Saint-Laurent-Blangy - réf : 20200908_24

L'enquête publique dont les permanences ont lieu à Saint-Laurent-Blangy a débuté le 24 août et se poursuit jusqu'au 25 septembre 2020 inclus conformément à l'arrêté Préfectoral en date du 24 juillet 2020.

Le Conseil municipal est appelé à donner son avis puisque Foncquevillers est concerné par le périmètre d'affichage obligatoire au titre de la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.

Après avoir étudié le dossier d'enregistrement et en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Foncquevillers, Vote POUR 6 - CONTRE 0 - ABSTENTION 5.